

# GAZETTE DE BUCHILLON



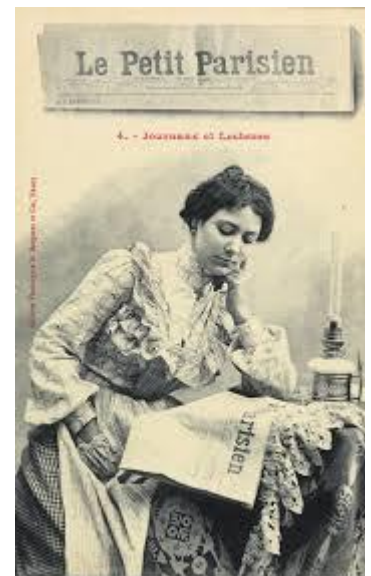
N° 2 / 2021

## INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

### Nouveau format de la gazette

La Municipalité édite 4 à 6 fois par année un feuillet destiné à informer la population sur des événements, activités ou décisions d'intérêt public. En ces temps marqués par internet et les réseaux sociaux, cette habitude peut paraître désuète. Elle sert toutefois à ceux de nos habitants qui sont peu familiers avec les moyens informatiques modernes, préfèrent le canapé à la chaise, ou le fidèle papier au petit écran fugace.

Un rajeunissement s'imposait toutefois. La nouvelle gazette adopte désormais un format plus contemporain. Aux traditionnelles rubriques d'information officielle, elle en ajoute une consacrée aux nouvelles villageoises et une autre aux échos environnementaux.



### Rappel des dispositions communales destinées à assurer la tranquillité publique

Avec le retour des beaux jours et les perspectives de sortie du carcan COVID, on peut être tenté de prendre certaines libertés vis-à-vis des règles civiques! Il est dès lors utile de rappeler les dispositions de notre règlement de police relatives à la tranquillité publique.

*Art. 37.- Sont jours de repos public : le dimanche et les jours fériés usuels, à savoir les deux premiers jours de l'année, le vendredi Saint, le lundi de Pâques, l'Ascension, le lundi de Pentecôte, le 1er août, le lundi du Jeune fédéral et Noël.*

*Art. 38.- Sauf autorisation de la Municipalité, tout travail bruyant de nature à troubler le repos des personnes est interdit entre 20 heures et 7 heures, ainsi que les dimanches et jours de repos public. En outre, en dehors de ces heures, toutes mesures doivent être prises pour réduire le bruit le plus possible. L'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc...) est interdit entre 12 h. et 13 h., ainsi qu'à partir de 20 h. jusqu'à 7 h.. Cette interdiction court également du samedi, dès 18 h. au lundi à 7 h.*

*Art. 39.- Chacun est tenu de prendre les précautions requises par les circonstances pour éviter de troubler la tranquillité et le repos d'autrui, notamment au voisinage des écoles et des lieux où se déroule une cérémonie funèbre ou religieuse. [...] Il est interdit de troubler la tranquillité et le repos des voisins par l'usage d'instruments ou d'appareils bruyants après 22 h. et avant 7 h. L'emploi d'instruments de musique ou d'appareils diffuseurs de sons est permis dans les habitations pour autant que le bruit ne puisse être entendu des voisins et de l'extérieur.*

## SOUSCRIPTION ANNUELLE DE VIN DE BUCHILLON

La Municipalité reconduit la traditionnelle souscription annuelle (vin de Buchillon, vigneron : M. Christophe Brocard pour le Gamaret / rouge et M. David Kind pour le Chasselas / blanc).

**Les cartons commandés seront distribués le**

**mercredi 23 juin 2021, de 17h30 à 19h00, devant le centre administratif.**

	carton(s) de 6 (Chasselas réserve de Buchillon/blanc 2019, 75 cl) à CHF 58.- /carton
	carton(s) de 6 (Gamaret de Buchillon/rouge 2020, 75 cl) à CHF 84.- /carton

Les factures seront remises à la livraison.

A livrer (supplément de CHF 10.– par commande /livraison gratuite pour les personnes âgées de plus de 65 ans).

Nom : .....

Prénom : .....

Date : .....

Signature : .....

----- A retourner à l'Administration communale d'ici au **21 mai 2021 au plus tard** -----

## BUCHILLON, UN VILLAGE FLEURI

La Municipalité réitère son action de vente de géraniums. Les personnes intéressées sont invitées à remplir le bulletin de commande ci-dessous



**Les géraniums commandés devront être retirés le**

**mercredi 19 mai 2021 de 13h30 à 18h00 à la déchetterie.**

*Les plantes commandées seront livrées en vrac ; il y a donc lieu de se munir de quoi les transporter.*

Prix unitaire : CHF 3.00 à régler en espèces sur place (prière de prévoir le montant exact).

	Rouge	Rose	Blanc
Variété zonale			
Variété lierre			

Nom : .....

Prénom : .....

Date : .....

Signature : .....

----- A retourner à l'Administration communale d'ici au **12 mai 2021 au plus tard** -----

## Réseau de secouristes bénévoles vaudois " First responders "

Le canton de Vaud s'est engagé pour créer et soutenir un réseau de First responders (FR) aptes à procéder à une réanimation en cas d'arrêt cardio-respiratoire. Une application pour smartphone permet à la centrale d'engagement 144 d'alerter les FR se trouvant les plus près de la victime. Sur les 8000 bénévoles formés nécessaires pour conduire cette action de manière optimale, 3000 sont opérationnels. Le Canton a donc besoin de volontaires pour compléter le réseau. La page internet [www.cd.ch/first-responders](http://www.cd.ch/first-responders) fournit des informations complémentaires. Des questions peuvent être adressées au n° de tél **021 316 89 90** ou à l'adresse de messagerie [info@first-responders-vd.ch](mailto:info@first-responders-vd.ch)



## Fondation Pro-XY de soutien aux proches aidants

Fondation suisse reconnue d'utilité publique, pro-XY propose des prestations de relève (compagnie, aide au repas, sorties, présence de sécurité, veille,...). Elle informe et oriente également les proches dans leur recherche de solution ( <https://www.pro-xy.ch> ). Son antenne du district de Morges se tient volontiers à disposition pour répondre à toute question le lundi après-midi ainsi que mercredi et jeudi, au 079 211 75 63.

## Service de garde LINKIDS

Animé par deux mamans et des étudiants passionnés, le service de garde LINKIDS propose une approche ludique pour occuper les enfants, avec des ateliers en ligne et à domicile. Crise sanitaire oblige, les ateliers sont actuellement proposés en ligne, avec des activités variées telle l'initiation à la programmation, des expériences scientifiques, des langues, des mathématiques et des découvertes artistiques.

Plus d'info sur : [www.loisirs.ch/loisirs/29983/linkids](http://www.loisirs.ch/loisirs/29983/linkids)

Tél : 078 845 49 07



## Nouveau règlement communal sur la gestion des déchets



Lors de sa séance du 16 mars, le Conseil communal de Buchillon a accepté à l'unanimité la modification du Règlement communal sur la gestion des déchets. La principale nouveauté de cette version révisée consiste à prélever une taxe sur les déchets verts, fixée en proportion de la surface de jardin du propriétaire concerné. Seuls les utilisateurs du casier de déchets verts sont soumis à cette taxe. A cet effet, et après paiement de la taxe annuelle, ils recevront une carte légitimant leur droit.

Le nouveau règlement, ainsi qu'une Directive sur la collecte des déchets, sont consultables sur le site internet communal, rubrique administration / règlements communaux.

## NOUVELLES VILLAGEOISES

### La Causette – L'apéro mobile de Buchillon

A l'initiative d'habitants de Buchillon, une table d'apéro a été installée à la place du Chauchy. Destinée à favoriser les rencontres, elle est appelée à terme à se déplacer chaque jour au sein du village.

Attention au respect des mesures sanitaires !



### Initiative SOS Communes

Qui commande paie. Telle est le fondement de l'initiative populaire cantonale qui demande que les dépenses décidées par l'Etat restent à sa charge et ne soient pas ventilées dans les Communes. Buchillon souffre particulièrement de la situation actuelle : environ 90 % de ses recettes fiscales régulières sont ponctionnés chaque année par le Canton et ne peuvent ainsi être investis au profit de la population.

Seuls les citoyen(ne)s suisses domicilié(e)s dans la Commune sont habilité(e)s à signer la liste, qui est à envoyer pliée par poste à SOS Communes (port payé : ne pas affranchir).



## ENVIRONNEMENT



L'IGSU, Communauté d'intérêts pour un monde propre, institue un **Clean Up Day** les 17 et 18 septembre 2021. Buchillon participe en lançant une action de nettoyage des plages le samedi 18 septembre. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du greffe municipal d'ici au 30 juin 2021.

### OUVERTURE DU GUICHET COMMUNAL

Lundi de 7h30 à 10h30

Mardi de 11h00 à 12h30

Mercredi de 15h30 à 19h00

Vendredi de 11h00 à 12h30



### COMMUNE DE BUCHILLON

Rue Roger de Lessert 10

1164 Buchillon

Tél. 021 807 34 50

greffe@buchillon.ch

Site Web : <http://www.buchillon.ch>